#### CONSEIL MUNICIPAL

#### 4 AVRIL 2024

#### COMPTE RENDU

\*\*\*\*\*\*\*

SEANCE OUVERTE: 20 H 02

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL,

Le Conseil municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 22 mars 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS: Monsieur JAMET Maire,

M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER-ÉVÊQUE, M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,

Mme CAMPAGNE, Mme BRULÉ, Mme CAPBLANC

Adjoints

Le nombre M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER.

de conseillers Mme RICARD, Mme HELT,

en exercice est de 35 M. SAGBOHAN, M. PERRET, M. BOISCO,

Conseillers délégués

Mme TOUMI, M. KERGOAT, M. ROZOT, M. LEGUEIL, M. HEURFIN, M. FLEURIER, Mme CHRISTIN.

Mme JACQUET-LÉGER Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. PURGAL à Mme ABDELOUHAB
M. BOULIGNAC à Mme CAMPAGNE

Mme QUEYRAT-MAUGIN à Mme TROUZIER-ÉVÊQUE

M. GUEUDIN à M. JAMET
Mme ENGUERRAND à M. PORTIER
M. LAMARCHE à M. LEGUEIL

ABSENTS: M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAMPAGNE

M. le Maire salue les personnes présentes dans la salle ou, de manière éloignée, via Facebook.

#### Ire, IIe et IIIe COMMISSIONS

\* VIE DES ASSEMBLEES – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2024 – Approbation

RAPPORTEUR: M. JAMET

M. le Maire demande si quelqu'un souhaite formuler une remarque.

Mme CHRISTIN indique qu'elle s'abstiendra, n'ayant pas participé au précédent conseil.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions:

M. HEURFIN

M. FLEURIER

Ne prend pas part au vote :

**Mme CHRISTIN** 

#### URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE - SERVICES TECHNIQUES - Aménagement urbain - Renouvellement de la convention de mise à disposition de terrains communaux à une association pour la culture de « jardins partagés »

RAPPORTEUR: MME HELT

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention d'occupation et d'usage pour la gestion de quatre jardins partagés avec l'association. Les Jardins de Cassini, soit 1 200 m² entretenus par 27 jardiniers membres de l'association. Cette convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2023, il convient donc de la renouveler.

Pour rappel, le rôle de l'association Les Jardins de Cassini, créée fin 2018, est de développer harmonieusement les jardins sur le principe espace vert cultivé et animé par les habitants, lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres et accessible à toutes celles et ceux qui souhaitent jardiner des plantes potagères, aromatiques ou florales. Les jardins partagés permettent également le rayonnement de la ville à l'extérieur : prix coup de cœur délivré par le jury départemental des concours « Villes et villages fleuris » et « Maisons fleuries » en 2018.

La volonté des jardiniers étant de poursuivre cette activité, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition des terrains communaux, à titre gracieux, avec l'association Les Jardins de Cassini, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

M. FLEURIER remarque que l'activité de l'association Les Jardins de Cassini semble profitable aux habitants, jusque dans sa participation à la Fête de la nature et des fleurs, si ses informations sont bonnes, au cours de laquelle elle donne des cours de rempotage aux enfants. Il demande, si l'association le souhaitait, s'il serait possible de lui accorder l'occupation et l'usage d'autres espaces à cultiver que ceux dont elle a la charge actuellement. Ceci permettrait entre autres d'enrayer l'abandon aux promoteurs de lieux végétalisés, comme la parcelle arborée du quartier des Buissons en a fait les frais.

M. le Maire s'interroge sur la parcelle arborée des Buissons, à laquelle M. FLEURIER fait référence. Comme il existe déjà un jardin partagé aux Buissons, M. FLEURIER a peut-être confondu avec un jardin partagé qui se trouvait du côté de la résidence du Bas-des-Aulnaies, et qui a été relocalisé aux Loges, où il existait un jardin partagé dont le territoire a été agrandi. La parcelle a en effet été doublée aux Loges, et les habitants du quartier du Bas-des-Aulnaies peuvent aller du côté des Loges, où le PAC fait ses activités cyclistes, derrière le collège Jean-Moulin. M. le Maire constate donc qu'il n'y a pas eu de sacrifice de jardin partagé, et rappelle que, l'année précédente, le nombre de jardins partagés a été augmenté. Il cite ainsi le jardin des Émotions, qui a été inauguré. À chaque fois qu'il a été possible de donner un terrain supplémentaire — notamment, comme l'a dit M. FLEURIER, pour lutter contre l'appétit dévorant des promoteurs —, cela a été fait. M. le Maire ajoute que deux délibérations à suivre permettront d'ailleurs de limiter au maximum l'appétit des promoteurs, ce qui sera fait à chaque fois que cela sera possible.

Sans vouloir polémiquer, M. FLEURIER précise qu'il faisait référence à la parcelle, aux Buissons, qui a fait l'objet d'une des tribunes de son groupe.

M. HEURFIN précise qu'il s'agit de celle où il devait y avoir une construction.

M. le Maire répond que ce terrain, situé rue des Buissons et rue de la Liberté, n'était pas un jardin partagé mais une friche, qui plus est, une friche constructible. En y mettant des pavillons, la majorité municipale a cependant évité le pire, car un promoteur y avait imaginé un collectif. Si la Ville était riche à millions, elle aurait racheté ce terrain, mais celui-ci était très cher. Ce n'était en effet pas le prix du mètre carré agricole qui s'appliquait, mais le prix du mètre carré avec possibilité de construire. Le terrain devait valoir plus de 2 millions d'euros, et la Ville n'avait franchement pas les moyens de l'acquérir.

En l'absence d'autres interventions, M. le Maire procède au vote.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

# \* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Engagement de la modification du plan local d'urbanisme n° 4

RAPPORTEUR: M. JAMET

La délibération suivante concerne l'engagement de la quatrième modification du plan local d'urbanisme, la majorité municipale considérant l'installation du PLU comme une première modification puisque cela a conduit à passer, le 24 avril 2017, du Pos au PLU. Depuis, deux modifications ont déjà été faites : une de droit commun et une simplifiée.

La quatrième modification envisagée aujourd'hui poursuit trois objectifs. Le premier est d'ampleur, puisqu'il s'agit de la création d'un cadre réglementaire au niveau du secteur de l'esplanade de la Gare, c'est-à-dire dans le cadre de l'invention de la Métropole du Grand Paris. À cet endroit-là, il existe en effet des bâtiments complètement obsolètes. Or, le souhait de la Ville est d'en faire un lieu économique, culturel et, à la marge, d'immobilier. Pour cela, il s'agit de fixer des règles conformes aux projections que feront ceux qui, aujourd'hui, étudient le secteur.

Le deuxième objectif provient de ce que, par retour d'expérience, il a été constaté que certaines petites règles, dans le plan local d'urbanisme, empêchent les gens honnêtes de faire des petites extensions, d'améliorer leur patrimoine, d'améliorer leur habitat. M. le Maire admet que le PLU inclut des règles très draconiennes, dans le but d'éviter absolument les marchands de sommeil, qui achètent des petits lots, des garages. M. le Maire raconte ainsi qu'il a reçu récemment un appel d'un maire d'une ville adjacente qui se plaignait d'un illustre Sannoisien – dont M. le Maire taira le nom – qui n'arrête pas d'acheter des garages pour y loger des gens et gagner de l'argent en tant que marchand de sommeil. Pour éviter cela, la majorité municipale a mis dans le PLU des règles très draconiennes, mais il s'avère que cela empêche des gens honnêtes de pouvoir améliorer leur patrimoine. L'idée est donc, à la marge, de modifier certaines petites règles.

Le troisième objectif, c'est la prospective d'avenir, c'est-à-dire de voir comment il sera possible de mettre des périmètres dédiés – M. le Maire pense au Cœur de ville et à d'autres périmètres – qui permettent d'envisager l'aménagement urbanistique de la ville dans les vingt ans qui viennent.

Il est donc demandé, par cette délibération, aux membres du Conseil municipal de s'engager et d'engager le Conseil municipal dans la procédure de modification du plan local d'urbanisme.

M. HEURFIN a plus des observations que des questions, puisque M. le Maire a en partie répondu. Il demande ce à quoi la majorité municipale s'en tiendra lors de la mise en route et ce qui sera retenu de cette modification du PLU. Son groupe a été contre ce PLU, qui, à son sens, ne correspondait pas à ce qu'il fallait faire. Néanmoins, à partir du moment où il est remis en partie sur le tapis, cela permettra peut-être que des choses soient corrigées. Juger à l'avance que cela ne sera pas bon ne serait pas « terrible », pour M. HEURFIN.

Il considère que M. le Maire a répondu en partie car il s'apprêtait à lui demander la traduction en français de quelques points, n'ayant pas bien compris ce qui était écrit. Il remarque qu'en son temps, M. le Maire s'était félicité d'un PLU étudié bien au cordeau. Mais M. HEURFIN constate qu'il ne devait pas être si bien que cela s'il nécessite des modifications tous les quatre matins. Toutefois, il annonce « un tour pour voir ».

Mme JACQUET-LÉGER pointe que ce type de modification est toujours assorti d'une enquête publique. Elle imagine donc que la majorité municipale a déjà une projection en termes d'enquête publique (période de déroulé, etc.), de manière à pouvoir estimer si les Sannoisiens pourront vraiment y participer. Elle suggère, par exemple, d'éviter les grandes vacances.

M. le Maire juge la question excellente. L'enquête publique aura lieu en septembre-octobre, au retour des vacances.

Par ailleurs, il indique qu'un PLU est quelque chose de vivant. Dans toutes les villes dans lesquelles un PLU est voté, il y a des retours d'expérience et des aménagements nouveaux. Il faut que le PLU réponde à ces nouveaux aménagements. Toutes les villes qui sont rentrées en PLU, qu'elles l'aient fait comme Sannois en 2017 ou avant, y apportent régulièrement des modifications. C'est tout à fait normal. Ce n'est pas qu'il était mal écrit. M. le Maire rappelle l'épée de Damoclès de l'État, sous laquelle le PLU a été voté, Sannois étant la dernière ville, avec Goussainville, du Val-d'Oise à le voter : si l'État avait contré le PLU et ne l'avait pas accepté, l'État aurait pris la main sur l'urbanisme. Ce faisant, il aurait pu construire des immeubles à hauteur de l'immeuble le plus haut. M. le Maire prend l'exemple du boulevard Maurice Berteaux, avec les immeubles construits avant la guerre par le père de M. MALCOURONNE, qui montent à sept ou huit étages. Il y aurait donc eu, sur le boulevard Maurice Berteaux, des immeubles à sept ou huit étages, et cela aurait été pareil boulevard de Gaulle.

De toute façon, il fallait donner du grain à moudre, non aux promoteurs, mais à l'État, qui regarde un peu la façon dont sont étudiés les PLU. C'est pourquoi, tout autour de la gare, des droits à construire avaient été donnés. M. le Maire rappelle que, dans la deuxième modification, tous les droits à construire ont été supprimés sur le boulevard du Maréchal Foch, qui jouxte la gare. Cela avait évidemment été envisagé dès la première écriture, mais c'était impossible pour l'État de l'accepter. Dans la deuxième modification, la Ville ayant les reins solides et s'étant dotée d'un PLU, il lui était désormais possible, non pas de faire ce qu'elle voulait, mais de faire mieux.

M. le Maire pointe donc que le PLU s'améliore.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE — DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE — Instauration de deux périmètres d'études et de sursis à statuer

RAPPORTEUR: M. JAMET

Il s'agit d'instaurer, sur les deux périmètres d'études définis dans les plans — Cœur de ville et tout ce qui est autour du boulevard Gabriel Péri, notamment là où se trouve le magasin Aubade —, un sursis à statuer, c'est-à-dire d'un droit supplémentaire que la Ville s'accorde pour empêcher toute personne ayant des velléités d'améliorer grandement son habitat. En effet, sur ces territoires, il y aura le Cœur de ville et puis un jour des projets d'ordre immobilier mais aussi des projets d'ordre public (parc, école, etc.). En répondant aux injonctions de tel ou tel propriétaire en accordant tel ou tel permis, la Ville se trouverait à surenchérir le patrimoine de ces propriétaires, ce qu'elle n'a pas du tout intérêt à faire. L'instauration du sursis à statuer fait que, pendant deux ans, la Ville a le droit de ne pas

répondre en cas de dépôt de permis. Cela permet à la Ville de gagner du temps et donc de travailler à instaurer le futur Cœur de ville ou des aménagements du côté du boulevard Gabriel Péri. C'est, quelque part, un renforcement du PLU dans le sens de l'intérêt général.

M. HEURFIN remarque qu'il s'agit donc d'inviter à ne pas utiliser la préemption, qui engage des frais financiers. La Ville peut ainsi sécuriser les parcelles sans être obligée de passer par la préemption, qui coûte de l'argent et implique de faire du portage.

M. le Maire acquiesce, mais précise que, sur certains sujets, il y aura sans doute quand même préemption. Ainsi, dans le Cœur de ville, une déclaration d'utilité publique sera bientôt mise en place et, dans ce cadre, il y aura des achats de propriétés, qui ne seront pas forcément des préemptions. La Ville n'a bien évidemment pas du tout intérêt à ce que les propriétés qu'elle va acquérir prennent de la valeur. C'est l'intérêt public qui est ici en jeu. M. le Maire précise que la préemption, c'est autre chose. C'est quand un quidam vend et que la Ville se porte acheteur. Il ne s'agit pas de s'interdire la préemption si le prix est convenable.

Pour M. HEURFIN, certaines des choses dites relativement au centre-ville demanderont à être peaufinées — et son opinion sur ce qu'il faut faire à ce sujet est en partie connue, même si ce n'est pas dans le détail des espaces. Ainsi, la majorité municipale a indiqué qu'elle ferait du logement locatif assez important dans ce centre-ville. M. HEURFIN espère que cela sera mis en œuvre. S'agissant de l'autre parcelle, où il y a de l'activité économique, il s'enquiert si l'objectif est d'y développer de l'activité économique ou de mettre à disposition les terrains pour des promoteurs, qui se régaleraient.

M. le Maire répond que l'endroit où se tient cette activité économique n'a aucun sens. En effet, elle est près de la gare. Or, là, ce qui a du sens, c'est de l'espace public et de l'immobilier. Il est évident qu'aucun projet n'a pour le moment été défini à cet endroit-là, mais l'idée est plutôt de délocaliser l'activité économique dans un endroit, déjà déterminé, plus éloigné, mais plus proche des sorties d'autoroute. Le sujet est pour l'instant en négociation. M. le Maire indique que cela peut avoir du sens d'imaginer, d'un côté du boulevard Gabriel Péri, un parc aménagé pour un quartier qui a besoin d'espaces verts et, de l'autre côté, de l'immobilier. Évidemment, cela ne peut se faire que dans le cas de la délocalisation de cette activité économique. La Ville n'a donc pas du tout intérêt à surenchérir sur ces terrains, parce que plus cela sera cher et plus cela sera difficile de délocaliser.

M. le Maire ajoute que toutes les entreprises qui se sont installées après la guerre – ou même, pour certaines, avant la guerre, parce que Bourcier, c'est avant la guerre –, et qui étaient vraiment dans les cœurs de ville, n'ont plus lieu d'être. Aujourd'hui, toutes ces activités sont dans les extérieurs de ville. Cela a du sens.

M. le Maire a évoqué Aubade, qui ne fait pas de bruit, mais il remarque qu'aujourd'hui, plus personne ne supporterait un atelier de menuiserie ou une carrosserie à côté. Ainsi, son père, qui était menuisier il y a 30 ou 40 ans, serait aujourd'hui au tribunal et obligé de délocaliser son atelier, alors qu'à l'époque, quand il dégauchissait pendant des heures, ses voisins étaient compréhensifs. M. le Maire conclut qu'il faut vivre avec son temps.

Mme CHRISTIN allait justement suggérer l'idée d'un parc dans ce coin, parce que cela manque effectivement d'espaces verts autour de la gare. Elle demande si Aubade a déjà donné des signes d'envie de partir. Elle suggère en outre, par rapport à la proposition de M. le Maire de délocaliser à l'entrée, que l'îlot Bellevue est bienvenue pour ce genre de choses. Cela avait déjà été envisagé par le passé.

M. le Maire constate que quand il y a du bon sens, tout le monde se retrouve. C'est en effet l'idée envisagée. Il rappelle toutefois l'existence d'un troisième partenaire, qui est le propriétaire, c'est-à-dire les frères et sœurs Bourcier, sans lesquels il n'est pas possible de faire quoi que ce soit. M. le Maire ne peut pas assurer que cela va se faire, mais l'idée existe depuis belle lurette et elle tombe sous le sens. Après, il ne lui est pour le moment pas possible de rentrer dans les détails.

M. le Maire procède au vote, en précisant qu'il y a deux votes.

#### Pour les 2 délibérations : Accord du Conseil à l'unanimité

\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de démolir – Îlot Bellevue

RAPPORTEUR: M. WILLIOT

La délibération a pour objet de donner l'autorisation à M. le Maire de déposer un permis de démolir îlot Bellevue. Le secteur Bellevue est situé en entrée de ville, en limite avec la commune d'Argenteuil. Il est bordé à l'ouest par le boulevard Gabriel Péri, au sud par la rue de Bellevue, à l'est par la voie ferrée et au nord par une bretelle de l'autoroute A15.

Dans les années 1990, la Ville a procédé à différentes acquisitions afin de créer une unité foncière permettant la mise en place d'un projet d'ensemble. La Ville va prochainement acquérir le dernier lot privé de la parcelle AM 220, permettant ainsi de procéder à la démolition de l'ensemble des propriétés communales. Cette démolition est le préalable nécessaire à tout projet d'aménagement de l'entrée de ville et sera subventionnée par la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Reconquérir les friches franciliennes ».

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir portant sur les parcelles AM 214, AM 215, AM 216, AM 219, AM 220, AM 377, AM 463, AM 464, représentant une superficie d'environ 1 000 m² d'emprise au sol.

Mme JACQUET-LÉGER ironise, après tous ces chiffres, sur les numéros complémentaires. Elle cite ainsi les parcelles AM 77, AM 213 et AM 217, qui ne sont pas dans le périmètre. Pourtant, la AM 217 est quand même en plein cœur. Cela pose question pour tout projet qui pourrait se faire sur cette parcelle. Par ailleurs, elle juge intéressante l'idée de démolir car ce qui existe au niveau de l'îlot Bellevue n'est pas très esthétique. Toutefois, elle se demande ce qu'il y aura ensuite, car s'il est question de démolition, aucun projet n'a été mentionné ensuite. La parcelle peut ainsi rester dans un état post-démolition un bon moment. Or, en termes d'esthétisme, c'est quand même l'entrée de ville de Sannois, ce qui pose question.

M. le Maire répond qu'effectivement, certaines parcelles n'apparaissent pas parce qu'elles n'appartiennent pas à la Ville, qui ne peut donc démolir ce qui n'est pas à elle. M. le Maire remarque qu'il s'agit d'être quand même respectueux de la propriété d'autrui. La négociation est bien avancée avec deux de ces parcelles.

M. WILLIOT précise qu'il s'agit des parcelles AM 213 et AM 217.

M. le Maire indique que lorsqu'elles auront été acquises, elles seront démolies. Le projet, ensuite, est simple : il ne s'agit pas d'immobilier mais d'économie. Cela peut être de l'artisanat, ou peut-être la relocalisation du centre technique municipal, qui est sur un terrain qui a tendance à s'effondrer. Ce sera de toute façon un projet artisanal et économique. Il n'y aura pas d'immobilier. En effet, faire de l'immobilier là-bas n'aurait aucun sens.

Mme JACQUET-LÉGER demande ce qui va être mis autour.

M. le Maire répond que, pour commencer, il s'agira déjà de faire en sorte qu'il n'y ait pas de squatters. C'est absolument nécessaire. La troisième parcelle concerne la station de lavage. Il ne sera pas possible de l'acquérir car ce serait trop cher et cela déséquilibrerait le projet. Il s'agira ensuite d'embrayer avec un projet économique, et de ne pas rester des années durant avec un terrain vide. Mais pour cela, il faudra attendre d'avoir acquis les deux autres parcelles, qui sont devant et au fond. Après, le projet sera lancé. Dans l'intervalle, le nécessaire sera fait pour qu'il n'y ait pas de squatters, notamment, tout sera mis en place pour éviter l'installation de gens du voyage ou d'autres personnes.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

## \* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – VIE DES QUARTIERS – Convention de partenariat – vide grenier du boulevard Gambetta

RAPPORTEUR: M. PERRET

L'association Lions Club de Sannois-Herblay-La Frette-Rive de Seine organise le videgreniers du 5 au 105 boulevard Gambetta, rue des Conches, rue des Bas des Conches, le dimanche 26 mai 2024, de 9 heures à 18 heures, avec le soutien de la Ville de Sannois. L'objet de cet événement servira au financement exclusif des œuvres humanitaires et caritatives locales.

À ce titre, l'association s'engage :

- à mettre en place l'outil électronique de réservation-paiement et de la gestion de la relation avec les exposants;
- à assurer la gestion de l'allocation des emplacements ;
- à assurer le traçage au sol des stands et numéros d'emplacement ;
- à mettre en place et gérer les animations et snacks ;
- à assurer l'accueil et le départ des exposants ;
- à gérer toutes les demandes et déclarations d'autorisation auprès des instances compétentes;
- à prendre en charge toute la sécurité;
- à souscrire les assurances indispensables.

#### De son côté, la commune s'engage :

- à mettre gracieusement à la disposition de l'association le droit de voirie ;
- à assurer l'enlèvement des véhicules gênants sur les emplacements réservés aux exposants;
- à gérer les affichages des arrêtés deux semaines avant l'événement ;
- à mettre à disposition du matériel pour assurer la propreté des lieux ;
- à assurer l'installation de matériels de type anti-intrusion ;
- à prendre en charge les trois toilettes et le toilette PMR amovible événementiel ;

- à prendre en charge l'équipe de secours ;
- à réaliser l'ensemble de la communication et sa diffusion.

La sécurité sera assurée par la Protection civile à titre gracieux.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat, telle qu'annexée à la délibération, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

M. PERRET remercie la Protection civile pour le service assuré gracieusement.

M. le Maire précise que, sous les injonctions terribles d'Agnès RICARD, la Protection civile est hébergée par la Ville à titre, lui semble-t-il, gracieux.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

#### PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS

\* POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – SPORT – Mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville de Sannois et l'organisme de formation Trans-Faire

RAPPORTEUR: M. PORTIER

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et la société Trans-Faire, entreprise préparant au cursus BPJEPS. La Ville fait appel à Trans-Faire tous les ans pour former au moins un ou deux animateurs au niveau du Service jeunesse pour encadrer les jeunes sannoisiens. Ce centre de formation a répondu favorablement à la demande du service parce qu'ils sont hébergés et donnent des cours sur Athletica, nouvelle structure ayant remplacé le CDFAS, qui était leur lieu habituel de formation sur le territoire du Val-d'Oise.

Aujourd'hui, le Service des sports souhaite mettre en place un partenariat avec cette entreprise, qui permettra de mettre à disposition des salles à la société à un coût modéré. Sur la période du 22 avril 2024 au 18 octobre 2024, hors vacances scolaires, la Ville mettrait à disposition des salles de réunion et des salles de danse de 100 m² au palais des sports Jean-Claude-Bouttier et le stade Fernand-Coutif.

En contrepartie, ce centre de formation mettrait à disposition des apprentis et leurs agents pour des manifestations suivantes : lors de la semaine olympique et lors du rallye citoyen, et paierait la somme de 11 149,20 euros, qui représente un coût de dédommagement pour l'occupation des salles de la Ville.

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver cette convention de partenariat.

Si M. FLEURIER comprend bien la philosophie de la chose, il s'agit plus ou moins de soustraiter ce que la mairie n'arrive pas à faire par manque de personnel, en risquant d'ailleurs accessoirement de créer des conflits d'usage autour des équipements sportifs de la Ville. Il s'agit aussi, si ses analyses sont bonnes, de réaliser des économies, étant donné que c'est l'association mettant à disposition des apprentis qui devra payer. M. FLEURIER demande donc s'il ne serait pas plus politique de faire la promotion des postes d'agents vacants, voire d'augmenter les rémunérations pour augmenter l'attractivité de ces postes. M. PORTIER trouve particulière cette façon d'appréhender la chose. En effet, quelle que soit la philosophie de la politique RH de la Ville, celle-ci ne peut pallier le cursus BPJEPS, qui est un diplôme validant la capacité à encadrer. Cette formation est payante (autour de 7 000 à 8 000 euros l'année par agent). C'est donc vraiment une plus-value qui est offerte à l'agent, mais cela n'a rien à voir avec la philosophie de formation interne des agents de la Ville. Le BPJEPS est un module, c'est enseigné. C'est comme pour les pompiers, qui font des sessions pour éviter de mourir. La plupart du temps, pour encadrer les jeunes, le BPJEPS est un cursus obligatoire. La Ville faisait appel à Trans-Faire. Il n'y a aucun lien, ni cause à effet, entre la politique DRH de la Ville et cette entreprise. Il se trouve que cette entreprise, basée à Athletica, ex-CDFAS, n'ayant plus de locaux, est allée au plus proche et s'est donc tournée vers la Ville, qui avait la possibilité de lui affecter des salles. En contrepartie, elle nous donne la ressource humaine pour encadrer les manifestations.

M. le Maire remarque que c'est une forme de troc.

M. FLEURIER remarque que M. PORTIER n'a pas dû comprendre ses questions car il a répondu complètement à côté. Il l'invite à, peut-être, reprendre sa réponse.

M. PORTIER comprend que M. FLEURIER trouverait plus audacieux de, peut-être, réorienter la politique des Ressources humaines vis-à-vis des agents, cependant la politique d'une Ville n'a rien à voir avec le fait de former des agents au BPJEPS. Dans tous les cas, la Ville ne pourrait pas se substituer à ces entreprises qui forment au cursus BPJEPS.

M. le Maire comprend que la question est plus politique, mais pointe qu'elle est en décalage avec la délibération, qui a été très bien expliquée par M. PORTIER. Dans le cadre de la politique de masse salariale, la majorité municipale forme énormément d'agents. M. le Maire signale que deux agents, deux jeunes femmes, viennent de réussir leur concours de rédacteur. et il s'en réjouit car il faudra, dans les années à venir, mutualiser les effectifs et avoir des agents beaucoup plus polyvalents, beaucoup plus compétents. Le fonctionnaire « à la papa » d'il y a 50 ans, c'est terminé. Cela n'existe plus. Il faut des agents très compétents et donc mieux payés, mieux formés. C'est la politique menée par la majorité municipale. À ceux qui reprocheraient peut-être un manque de vigueur, M. le Maire répond que cette politique est menée à la hauteur des possibilités de fonctionnement de la Ville. Il rappelle que c'est le dynamisme donné à la politique de l'urbanisme qui permet à la Ville d'avoir un fonctionnement redoré, d'avoir des moyens. Finalement, c'est une façon de redistribuer les choses par les moyens qui sont offerts par les ressources fiscales nouvelles. La majorité municipale redistribue. M. le Maire en veut pour preuve la subvention au CCAS, qui est passée de 2,3 millions d'euros à 3,7 millions euros du fait de ces revenus supplémentaires, obtenus parce que la Ville est dynamique. Il faut tout simplement faire à la hauteur des moyens de la Ville, et c'est ce que fait la majorité municipale, dans une projection à 10, 15 ou 20 ans, à la fois pour les investissements e pour le dynamisme des Ressources humaines. M. le Maire remarque que M. FLEURIER ne trouve peut-être pas la majorité municipale assez vigoureuse dans sa politique, mais il pointe qu'elle est menée comme M. FLEURIER la rêve. Et si ce dernier ne la trouve pas assez vigoureuse, c'est normal : c'est parce qu'il est

dans l'opposition, et non dans la majorité. Qu'il y ait des différences, c'est très bien. C'est

#### Accord du Conseil à l'unanimité

cela la démocratie.

#### RESSOURCES

\* POLE RESSOURCES – AFFAIRES GENERALES – État annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil municipal de Sannois

RAPPORTEUR: M. JAMET

La délibération porte sur les indemnités brutes de toutes natures des élus siégeant au Conseil municipal de Sannois. N'y apparaissent que les indemnités qui sont sous l'égide du Conseil municipal, et non celles sous l'égide de l'Agglomération du Val Parisis.

M. le Maire précise qu'il n'y a ni vote ni débat. Il s'agit juste de porter l'information à la connaissance de l'ensemble des citoyens.

#### Donné acte

\* Pole ressources - Finances - Budget primitif 2024

RAPPORTEUR: MME ABDELOUHAB

Le budget primitif constitue un volet essentiel pour la vie de la collectivité. Il s'agit ici de présenter le budget primitif 2024.

La section de fonctionnement montre un peu plus de 54 millions d'euros en recettes et un peu plus de 50 millions en dépenses. Le budget de fonctionnement est donc en suréquilibre de 4 millions. Ceci est bien évidemment autorisé, car cela correspond à la reprise des résultats antérieurs, notamment les cessions effectuées depuis presque une décennie. La part des dépenses d'autofinancement (9,6 millions) provient des amortissements et surtout du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, soit 8 millions (cf. détail p. 6 de la brochure).

Le budget montre un équilibre général, avec en vis-à-vis l'investissement du budget primitif 2023, avec un autofinancement à hauteur d'un peu plus de 9 millions d'euros et une recette d'investissement à près de 10 millions d'euros.

Dans les montants inscrits au budget de fonctionnement, figure la fiscalité à hauteur d'un peu plus de 22 millions d'euros, qui correspond aux impôts directs locaux, à la taxe additionnelle de droits de mutation ainsi qu'aux taxes d'emplacement de publicité et d'électricité. Y figurent également le résultat de fonctionnement reporté, les dotations à participation et le transfert entre sections (1,6 million), écriture purement fiscale. À ceci s'ajoutent les fonds de solidarité de la Région, la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation de fiscalité intercommunale. Ceci donne un total d'un peu plus de 27,5 millions d'euros pour ce qui est du détail des impôts et taxes.

S'agissant de la répartition des dépenses de fonctionnement (50 millions), il est à noter une légère augmentation de la charge de personnel (+5 %) et une baisse des charges générales.

Les intérêts de la dette se montent à 718 000 euros, ce qui correspond à un petit peu moins de 10 %.

La brochure montre la répartition des dépenses réelles d'investissement, à hauteur de près de 19,5 millions, avec les montants par type de dépenses et par fonction.

Le remboursement de la dette figure sous l'appellation « opération non ventilable ».

Les recettes réelles correspondent au reste à réaliser de 2023 (5,6 millions), constitué de 4 millions d'emprunts et de 1,6 million de subventions attendues.

Dans les crédits d'investissement, figurent les projets, depuis les acquisitions foncières jusqu'aux matériels et végétaux, espaces verts, mais aussi la somme dédiée aux transports et à la voirie (études, équipements de voirie, etc.).

La somme de 1,5 million d'euros sera dédiée aux travaux dans les établissements scolaires, et 700 000 euros serviront pour la réfection du centre Cyrano, cœur battant de tout ce qui est culturel et rencontres entre les différentes forces vives de la ville.

Mme ABDELOUHAB précise n'avoir pas voulu ennuyer les conseillers municipaux avec des chiffres, se disant persuadée qu'ils avaient retenu ce qui avait été dit lors du rapport d'orientations budgétaires.

Mme JACQUET-LÉGER remercie Mme ABDELOUHAB pour cette présentation du budget. Certaines choses lui paraissent assez évidentes. Elle juge énorme les 17,5 millions d'excédents de fonctionnement. Certes, cela correspond à une reprise d'excédents de 16 millions l'année précédente, mais il y a quand même un excédent supplémentaire. Elle pointe que 17 millions sur 46 millions de dépenses, cela représente presque 37 %, et elle constate que le banquier doit se réjouir. Elle rappelle, à titre de comparaison, que le Val Parisis, comme cela a été vu en réunion le mardi précédent, a fait 19 millions d'excédents, mais sur 133 millions de budget. L'échelle n'est donc pas la même. Un excédent de 10-15 % témoignerait d'une bonne gestion, mais avec 37 %, c'est autre chose. Mme JACQUET-LÉGER rappelle que Sannois est la 25e ville la plus chère du Val-d'Oise en termes d'imposition, ce qui n'est pas rien. Que la Ville fasse des excédents n'est donc pas une surprise

Elle s'étonne qu'il puisse être dit que l'excédent servira à équilibrer le budget, alors que ce dernier est lui-même excédentaire de 4 millions d'euros. Les 7 millions d'excédents ne sont donc pas là pour équilibrer le budget.

Mme JACQUET-LÉGER s'interroge également par rapport aux frais d'études, qu'elle avait déjà relevés lors de la discussion budgétaire. En faisant quelques calculs supplémentaires, même si tout n'est pas détaillé, elle constate qu'ils se montent à environ 2,8 millions d'études, toutes études confondues. Ce n'est pas rien pour un budget d'investissement qui n'est pas si étoffé que cela.

Enfin, elle s'interroge également sur les charges de personnel, qui ont baissé et ne représentent, dans le budget de fonctionnement, que 41,7 %, alors que l'année précédente, il était plutôt dans les 43 %. Or, les autres villes de même strate sont généralement plutôt dans les 50 %. Les charges de personnel sont donc assez faibles. Or, c'est quand même le personnel qui met en œuvre la politique de la Ville. C'est donc dans les agents qu'il faut pouvoir investir vraiment.

Mme JACQUET-LÉGER ajoute que certains lui feront sans doute remarquer que, les années précédentes, elle a voté le budget, mais elle rappelle que, durant les réunions en interne, elle avait maintes fois exprimé des réserves, en particulier quant à l'augmentation des impôts et des tarifs des services de l'année précédente, sans laquelle on lui disait qu'il ne serait pas possible d'équilibrer le budget. Or, là, elle se rend compte que ce n'est pas la vérité. Bien évidemment, jusque-là, par loyauté envers l'équipe, et surtout sous l'autorité du maire, elle a

toujours voté. Toutefois, n'étant plus à présent sous l'autoritarisme du maire, elle peut donc voter en fonction de ses convictions, exprimer tout haut ce qu'elle exprimait jusque-là tout bas et dire que ce budget ne lui semble pas tout à fait dans l'intérêt des Sannoisiens. Elle explique en effet qu'elle note la thésaurisation qui est faite sur le dos des habitants, le manque de dynamisme des investissements, le coût, qui questionne, des études en tout genre et la politique désinvestie dans les Ressources humaines.

M. le Maire constate qu'à en croire Mme JACQUET-LÉGER, la majorité municipale était bonne l'année dernière et qu'elle est nulle cette année, et il s'interroge avec ironie sur ce qui a pu se passer dans l'intervalle.

Sans chercher à polémiquer, car cela ne servirait à rien, il explique que gouverner, c'est prévoir. Certes, l'excédent est important, mais il va fondre comme neige au soleil dans les années à venir. Le Cœur de ville est en effet un futur déficit qu'il faudra combler. M. le Maire rappelle que la Ville va devenir propriétaire des murs des commerces et qu'il v aura d'énormes travaux de voirie. Ce Cœur de ville n'est pas fait pour 15 jours mais pour un siècle, pour le Sannois des enfants, des petits-enfants et des arrière-petits-enfants. Il s'agit donc d'y mettre le paquet, et c'est ce qui va être fait avec un Cœur de ville excellentissime. Dans le cadre du projet « Inventons la Métropole du Grand Paris », la Ville va faire un nouvel équipement culturel, qui va coûter. Elle va faire un très beau Pôle santé, qui va coûter. Il va y avoir la rénovation des écoles, qui va coûter. De ce fait, l'excédent va servir. M. le Maire souligne que cet excédent provient de la politique mise en place par la majorité municipale dès le 4 avril 2014, donc il y a dix ans, et qui a été voté et revoté par toutes les majorités jusque-là, avec l'objectif de dynamiser la ville à terme. Le Cœur de ville, M. le Maire l'a en tête depuis 2014, et il n'était d'ailleurs pas le seul : comme Mme CHRISTIN l'a rappelé un peu plus tôt, certaines politiques d'urbanisme sont tellement de bon sens qu'elles ont été initiées par les prédécesseurs de M. le Maire. Tout cela va coûter de l'argent, et cela explique évidemment à la fois l'existence de cet excédent et le maintien de la pression fiscale, laquelle a même été augmentée, l'année précédente, en prévision de l'avenir.

S'agissant de la masse salariale, M. le Maire admet que celle de Sannois est effectivement inférieure à celle de Cormeilles. Toutefois, la présente instance est un conseil municipal, non une réunion du CCAS. Il rappelle qu'à la Ville de Sannois, depuis des années, depuis ses prédécesseurs, il y a la petite enfance au CCAS. Or, celle-ci représente une importante masse salariale. Si celle-ci est ajoutée à celle de la Ville, Sannois est dans la norme, et largement à la hauteur des villes environnantes.

M. HEURFIN remarque qu'il s'agit de voter le budget de la commune, qui est un des actes les plus importants des délibérations annuelles. Ce vote s'effectue après le débat budgétaire (Dob), qui s'est tenu durant la séance du 7 mars. Lors de celui-ci, son groupe, la Gauche écologique et solidaire, a présenté ses observations sur ce rapport, ainsi que ses propositions, telles les priorités en faveur du plus grand nombre de Sannoisiens en termes d'action sociale, d'emploi dans le service public, d'utilisation de l'emprunt – qu'il ne faut pas oublier, parce que, dans le futur, ce n'est pas dans la poche des Sannoisiens directement qu'il faudra trouver les finances, mais aussi dans l'emprunt, pour éviter que ce soit les Sannoisiens qui payent cher – pour détendre la fiscalité foncière supportée par les propriétaires de Sannois. M. le Maire aurait pu prendre en compte, dans le budget présenté, la vision responsable de la Gauche écologique et solidaire pour la gestion de la collectivité. Cela n'a pas été le cas. La majorité municipale préfère continuer à satisfaire les appétits des promoteurs, des services privés au détriment du service public et des plus humbles, tout en faisant payer lourdement les habitants de Sannois.

En effet, plus de 17 millions de matelas d'excédents seront constatés pour 2023 lors de la présentation du compte administratif en juin, pour un budget d'environ 63 millions voté en avril 2023, soit 37 % sur les frais de fonctionnement et 27 % sur l'ensemble du budget – les chiffres sont les mêmes que ceux énoncés par Mme JACQUET-LÉGER –, non dépensés pour justifier la fiscalité stratosphérique de Sannois.

M. HEURFIN se demande à quoi sert ce trésor, quasi égal à la fiscalité foncière prélevée par les impôts locaux, alors que des besoins essentiels, relevés par son groupe lors du Dob, sont toujours retardés ou largement insuffisants :

- manque de personnel;
- missions de service public transférées au privé, comme les crèches, dans l'augmentation de la subvention au CCAS, qui rétablit la subvention qui existait dans les années 2010 – M. HEURFIN rappelle qu'elle avait été baissée d'autant, et que l'augmentation accordée au CCAS sert pour l'essentiel à la location annuelle de berceaux – ;
- non-mise en œuvre d'un quotient social familial généralisé, malgré les promesses de campagne électorale;
- état déplorable de la voirie ;
- réalisation des bâtiments retardée ;
- refus de répondre au besoin de logements sociaux, réaffirmé lors du dernier conseil municipal, pour ceux qui ne peuvent pas devenir propriétaires (plus de 1 000 demandeurs à Sannois), etc.

M. HEURFIN constate que M. le Maire annonce d'ores et déjà un minimum d'excédent de 4 millions d'euros sur ce budget prévisionnel 2024, sans compter ceux qui seront générés par la structure de ce budget (frais de personnel non pourvus, travaux non réalisés, etc.), mais il se demande pour quoi faire. Il suggère plutôt d'utiliser cet argent pour répondre aux besoins des habitants ou bien de baisser les impôts.

Il remarque à ce propos que les impôts fonciers risquent d'augmenter de 3,9 % si M. le Maire n'intervient pas. Certes, ce n'est pas de sa responsabilité puisque ce sont les bases, qui ont été décidées par l'État, qui augmentent de 3,9 %, ce qui mécaniquement, entraîne 625 000 euros de plus à payer par ceux des habitants de Sannois qui sont assujettis à cet impôt. La Gauche écologique et solidaire demande donc que ceci soit pris en charge par la commune sur les excédents budgétés.

M. HEURFIN rappelle que, depuis de nombreuses années, les excédents thésaurisés sont quasi au niveau des produits de la taxe foncière. Plutôt que de laisser ces 4 millions d'euros d'excédents budgétés ne servir à rien – et pas plus aux choses futures qu'annonce M. le Maire, parce que cela ne suffira pas –, la Gauche écologique et solidaire propose :

- une baisse des impôts fonciers de 10 %, ce qui représenterait 1,66 million d'euros restitué aux contribuables sannoisiens, et 340 000 euros en faveur du CCAS;
- la mise en place d'une réelle caution familiale sociale pour tous les services de la commune, afin de répondre aux besoins considérables d'une population qui s'appauvrit un peu plus chaque jour.

M. HEURFIN note qu'il restera malgré tout encore 2 millions d'euros non utilisés. Ce triste constat est vérifiable par tous. Il constate qu'avec la ville livrée aux promoteurs pour bétonner Sannois, M. le Maire aura passé ses mandats à faire les poches des Sannoisiennes et Sannoisiens plutôt que d'utiliser l'emprunt accessible afin d'alléger la fiscalité dès cette année. Ce faisant, ce dernier a pris – il l'a confirmé lui-même – le risque de taux élevés aujourd'hui pour des emprunts inévitables à venir.

M. HEURFIN note que, sur les choix budgétaires, M. le Maire annonce la couleur par la diminution des charges générales (1,92 %). Les charges de personnel figurant sur les effectifs budgétés – la précision est importante – augmentent de 5,20 %, ce qui est trop aux yeux de la

majorité municipale et qu'il faudra réduire. Tous les postes budgétés ne seront pas pourvus, par, encore, un tour de passe-passe afin de générer des excédents qui ne trompent plus personne. Les intérêts de la dette diminuent, ce qui est normal après que les contribuables sannoisiens aient payé la note des emprunts toxiques sans que cela coûte un centime aux banques.

M. HEURFIN constate que, pour ce budget, il n'y a donc pas encore de recours à l'emprunt. Les 4 millions d'euros indiqués sont ceux de 2023, qui n'ont pas été utilisés et sont donc reportés. Il juge cela bizarre. Cette année, plus de 8 millions d'euros seront transférés encore une fois de la section de fonctionnement à la section investissement, sans compter les 2,4 millions d'excédents capitalisés, que l'élue aux finances a oublié d'indiquer, qui s'ajoutent aux 8 millions pour financer des investissements qui stagnent, mais dont les études coûtent un maximum à la commune - comme il l'a montré précédemment, puisqu'elles passent de 1 million d'euros en 2023 à 1,8 million en 2024. Les sociétés privées d'études doivent s'en frotter les mains. Ces frais d'études ne peuvent que poser question. Ainsi qu'il l'a suggéré lors du Dob, ce ne serait pas un mal que la Cour des comptes examine l'utilisation de toutes ces études, ne serait-ce que pour rassurer les élus. M. HEURFIN souligne que le BP 2023 avait décidé 17 millions d'euros en investissement, mais 5 millions n'ont pas été réalisés et sont repris dans le BP 2024, qui prévoit 19,045 millions d'euros d'investissement. Or, un taux d'exécution de 70 % du budget voté, c'est non seulement peu, mais encore cela fausse quelque peu les prévisions budgétaires que le Conseil municipal de Sannois est appelé à voter pour 2024.

Pour conclure, M. HEURFIN appelle M. le Maire à apporter une contradiction à son intervention sur l'objet, et non dans une envolée souverainiste, d'arc républicain, d'École de la République, etc., alors même qu'il soutient l'école élitiste. Avec la conviction d'être les défenseurs indéfectibles du plus grand nombre des Sannoisiennes et Sannoisiens, la Gauche écologique et solidaire votera contre ce budget.

M. le Maire constate que le débat des orientations budgétaires a été très riche. Plutôt, donc, que de rajouter au débat, il fera un peu d'histoire, rappelant qu'en 1981, les caisses de la France étaient pleines. La France investissait, la France était dynamique. Avec l'arrivée au pouvoir des amis de M. HEURFIN, les caisses se sont vidées. Aujourd'hui, la dette du pays se monte à 3 000 milliards d'euros. La France est sous le joug de ses débiteurs, qui sont à l'extérieur de ses frontières. Elle est incapable d'investir, de porter sa santé là où elle l'était il y a quelques années. Son école s'effondre et M. le Maire reçoit des leçons de morale de cette gauche qui a littéralement assassiné la nation.

M. HEURFIN [hors micro, partiellement inaudible] impute plutôt cela aux républicains.

M. le Maire répond que sa majorité est libre et que ce budget donne à la Ville la liberté d'investir, d'améliorer ses écoles, de faire un Pôle santé, de creuser ce dont chacun rêve depuis 40 ans (le Cœur de ville), la liberté d'avoir un nouveau centre culturel à l'esplanade de la Gare. Ce qui a été construit en 10 ans, c'est la liberté de Sannois de faire une ville du XXI<sup>e</sup> siècle, une ville moderne, une ville qui répond aux aspirations de ses concitoyens, une ville – et M. le Maire insiste sur l'importance de la chose – qui permet à chaque Sannoisien, chaque Sannoisienne d'améliorer son patrimoine. En effet, quand la ville a un bon club de tennis, de bonnes écoles, un Pôle santé, un nouvel espace culturel, c'est le patrimoine de chacun qui s'améliore.

Le budget proposé au vote, ainsi que M. le Maire l'affirme, est un budget d'avenir. C'est un budget qui portera Sannois au plus haut, et M. le Maire se dit fier, dix ans plus tard, d'être désormais effectivement en excédent, parce que c'est cet excédent qui va porter la Ville au

plus haut et lui permettre de franchir un pas nouveau. M. le Maire engage donc bien évidemment chacun à voter ce budget avec fierté, avec le cœur, mais aussi avec la raison.

M. le Maire souligne que Sannois n'est pas Saint-Leu. La majorité municipale est solide et solidaire derrière son maire, un maire qui écoute ses adjoints et qui travaille avec eux en pleine liberté.

M. HEURFIN réplique que M. le Maire les vire quand cela ne va pas.

M. le Maire réfute cela.

M. HEURFIN suggère de les compter.

M. le Maire répond que celui qui n'est plus d'accord avec le maire, comme cela a été très bien dit par Mme JACQUET-LÉGER, il s'en va. Cela s'appelle la démocratie. Il n'y a aucun autoritarisme là-dedans, simplement une autorité, une fierté d'équipe, qui est solidaire et qui va aller à l'élection la tête haute.

#### Accord du Conseil à la majorité

3 contre : M. HEURFIN M. FLEURIER Mme JACQUET-LÉGER

#### 3 abstentions:

M. LEGUEIL
M. LAMARCHE
Mme CHRISTIN

M. le Maire constate que l'équipe majoritaire est effectivement solidaire.

\* POLE RESSOURCES - FINANCES - Budget principal 2024 - Subventions de fonctionnement aux associations et aux établissements publics communaux

RAPPORTEUR: MME ABDELOUHAB

La Ville de Sannois poursuit son soutien au tissu associatif, et l'année 2024 est marquée par une nette augmentation de la subvention versée à l'ADAME, pour l'espace Michel-Berger (EMB), et une augmentation significative à l'association École de musique, notamment pour les besoins de la classe Cham (classe à horaires aménagés).

La subvention au CCAS s'élève à 3 714 800 euros et celle de la caisse des écoles à 14 000 euros, toutes deux étant identiques à celles de l'année précédente. Les crédits sont déjà pourvus au BP 2024.

M. FLEURIER demande ce qui explique l'apparition d'une subvention confortable pour l'association Beaux-Arts de Sannois, qui organise, à sa connaissance, des expositions, et concomitamment la baisse de 40 % de la subvention à l'association de beaux-arts Fenêtres imaginaires, qui délivre des cours — mais peut-être est-ce sans lien. Par ailleurs, il s'interroge sur ce qui fait que la subvention accordée au CCAS n'a pas augmenté, alors

qu'elle le devrait, et sensiblement. Enfin, il s'enquiert des raisons expliquant que l'association Gems Cheerleading bénéficie, une fois de plus, des libéralités de la mairie.

M. le Maire répond, s'agissant du CCAS, que la subvention a augmenté énormément l'année précédente, puisqu'elle était de 2,3 millions d'euros en 2014-2015 et qu'elle est à 3,7 millions d'euros aujourd'hui. Le gap est donc de 1,5 million d'euros de plus.

M. HEURFIN remarque que la subvention avait été baissée.

M. le Maire indique que la subvention était initialement à 2,5 millions d'euros. Elle a ensuite été effectivement baissée de 200 000 euros, soit 2,3 millions, puis augmentée à 3,7 millions. La subvention au CCAS a donc, au final, été largement augmentée.

M. PORTIER confirme que certaines subventions ont pu être augmentées un peu et d'autres baissées. Cela s'explique assez aisément. Les Beaux-Arts de Sannois ne demandaient pas de subventions auparavant, donc la Ville ne pouvait leur en donner. Comme ils ont formulé une demande cette année, la décision a été prise de leur attribuer une subvention de 1 200 euros pour 2024.

S'agissant des autres associations qui ont augmenté, M. PORTIER explique qu'il y a, au niveau des Gems et de certains sports à Sannois, des athlètes de haut niveau. Or, ce sont des jeunes qui ne pourront pas partir s'ils sont sélectionnés en équipe de France. Les Gems en sont l'exemple même, car ils ne peuvent pas partir s'ils ne sont pas aidés par un financement. M. PORTIER indique que lorsqu'un athlète est sélectionné en équipe de France, pour les Gems, il faut trouver 2 000 euros par élève qui ira se sélectionner pour l'équipe de France ou qui a été sélectionné. C'est donc une décision politique, avec M. le Maire et les collègues de la majorité municipale, d'aider aussi la jeunesse. Il n'y aurait rien de plus frustrant que d'être sélectionné et de ne pouvoir partir. Cela arrive dans d'autres sports, parce que la Ville ne peut pas aider tous les jeunes de sport de haut niveau, sachant que les fédérations ne les aident pas, De ce fait, cela se reporte un peu sur les Villes.

M. PORTIER ajoute que, pour les Gems, une maman est venue les voir car il lui fallait 2 000 euros pour que sa fille puisse partir en sélection. La décision a été prise d'aider cette jeune femme à hauteur de 1 000 euros, et de reverser 1 000 euros supplémentaires. Pour d'autres, les subventions ont été un peu augmentées car sept sportives, au niveau des Gems, partent cette année dans le cadre de l'équipe de France.

Après, il n'y a pas eu de modification spécifique, sauf pour des associations qui aident la Ville et qui participent au niveau sportif, au niveau aides dans les écoles, au sein de la jeunesse. C'est donc toute une politique globale. M. PORTIER rappelle que les associations dépendent de la loi 1901 et ne sont donc pas là pour faire des bénéfices. Aucune n'en fait. L'idée est de trouver un équilibre entre les associations, qui se trouvent quelquefois déficitaires par manque d'adhérents et qui sollicitent la Ville pour une aide. Pour M. PORTIER, cela relève du bon sens que d'aider la jeunesse et d'affecter l'argent public quand cela est nécessaire. Il donne aussi l'exemple de l'association Ring Loisir, à qui la Ville a donné 1 500 euros cette année. Cette association de boxe axée sur le handicap avait fait des demandes de subvention auparavant, mais la Ville ne lui avait rien donné précédemment car elle n'avait pas les moyens. Cette fois, l'association a présenté tout un projet, que la Ville a trouvé opportun d'aider.

Mme CHRISTIN souhaiterait avoir des explications s'agissant de l'augmentation considérable des subventions versées à La Flèche sannoisienne et à Team Muay Thaï.

M. PORTIER explique que La Flèche sannoisienne est une association de tir à l'arc qui a un Beursault sur les équipements de Sannois et qui ouvre cette année une nouvelle discipline de tir la nuit. Ils avaient besoin d'une aide pour orchestrer toute cette nouvelle activité. Au niveau du Muay Thaï, il y a également eu pas mal de sélections d'athlètes à haut niveau, avec un projet qui tenait la route. La décision a donc été prise de les aider cette année. Les aides versées, aussi bien pour ces deux associations que pour Ring Loisir, sont aussi basées sur les projets, le contenu des projets et le fait d'avoir des athlètes qui sortent du lot et qui vont en sélection nationale ou internationale.

Mme JACQUET-LÉGER trouve très bien que la Ville soutienne des athlètes de haut niveau. Elle dit aussi bravo pour les cheerleaders, qui ont d'ailleurs ouvert une cagnotte, à laquelle les élus peuvent participer, en tant que citoyens. Cependant, d'autres sports présentent eux aussi des athlètes de haut niveau, au niveau national voire international, et pourtant, même s'ils ont plusieurs fois formulé des demandes — Mme JACQUET-LÉGER a connaissance d'au moins un club dans ce cas —, ils n'ont rien obtenu. Mme JACQUET-LÉGER s'étonne donc d'une telle différence.

Elle note par ailleurs que les subventions pour tout ce qui est culture ont vraiment beaucoup augmenté, ce qui est une bonne chose, en particulier pour l'EMB, qui est une structure très intéressante. Néanmoins, sur l'aspect sports, elle constate qu'il n'y a eu finalement que 6 000 euros d'augmentation en tout, alors que c'est l'année des JO. Or, s'il y avait bien une année à porter dans ce domaine, c'était bien celle-ci. Elle regrette que la Ville soit passée à côté, comme elle passe à côté de bien d'autres choses.

M. le Maire pointe le sérieux de la majorité municipale. Le budget est très sérieux. Quand une subvention est donnée à une association, celle-ci compte dessus dans son budget. Or, si la Ville donnait beaucoup plus l'année des JO, et beaucoup moins ensuite, cela déséquilibrerait complètement les associations. Il faut donc être sérieux. Les JO, c'est formidable. Ce sont les JO de Paris. Effectivement, l'État doit contribuer aux JO. La Ville contribue à la hauteur de son mérite : la flamme va passer le 19 juillet – M. le Maire engage d'ailleurs chacun à venir assister à son passage –, mais elle n'a pas à se substituer à la puissance de l'État quand il s'agit d'un projet qui dépasse vraiment la commune. Donc, elle participera aux JO à la hauteur de ses moyens.

M. le Maire précise que les clubs sannoisiens seront très engagés dans le processus des jeux Olympiques. Certains clubs verront leur budget moins ponctionné, puisque, pendant les JO, ils auront beaucoup moins d'activité. M. le Maire fait une comparaison avec l'époque du Covid, où les clubs ont touché les mêmes subventions, alors qu'ils ont eu une année quasiment plate. Ce sera pareil ici, avec certains clubs qui n'auront pas d'activité pendant les JO. La subvention qui leur est versée suffira donc largement à leur activité annuelle. Il serait « complètement débile » de changer les subventions au prétexte que ce sont les JO.

M. WILLIOT demande à Mme JACQUET-LÉGER quel est le club qui a demandé des subventions mais n'en a pas reçu.

M. PORTIER trouve toujours intéressant d'entendre ce discours. Il connaît en effet le club en question. Il rappelle à Mme JACQUET-LÉGER que ce club n'avait jamais demandé de subvention auparavant. Cette année, la Ville l'a forcé pour avoir une subvention, mais il ne l'a pas demandée. Donc, à un moment donné, il y a un minimum de dossier à remplir avec un minimum de projet à nous fournir.

Mme JACQUET-LÉGER ne pense pas qu'il s'agisse du même club, qui est, du coup, subventionné. Elle indique qu'elle parlait du Karaté Club, qui a eu plusieurs athlètes qui sont partis dans des compétitions au niveau national et même, pour certains, international. Ce club a le désavantage de ne pas pouvoir soutenir correctement ses athlètes pour aller à toutes ces compétitions. Ils ont des médailles, ils ont des coupes, mais ils ont du mal à pouvoir accompagner leurs athlètes. Mme JACQUET-LÉGER sait très bien qu'ils ont fait une demande à la Ville. Elle ne sait donc pas de quel autre club M. PORTIER lui parle, et l'invite à le nommer en toute transparence. Après tout, les conseillers municipaux sont là dans l'intérêt des Sannoisiens. Aujourd'hui, les clubs sportifs sannoisiens accueillent essentiellement des petits Sannoisiens. Et si Mme JACQUET-LÉGER parle des JO, c'est parce que c'est une année remarquable pour pouvoir soutenir la politique sportive auprès des petits Sannoisiens. Ainsi, le Président de la République – que Mme JACOUET-LÉGER ne cite pourtant pas souvent - parlait de favoriser le sport comme étant l'un des axes majeurs de sa politique nationale. C'est effectivement une possibilité de maintenir en santé les gens, c'est nécessaire, et cela contribuera à faire des petits Sannoisiens les sportifs et les personnes en bonne santé de demain.

En tant que Président du SIVOM, M. WILLIOT pense que les jeux Olympiques n'apporteront rien. Par ailleurs, il signale que le SIVOM, qui est le syndicat intercommunal Sannois-Saint-Gratien, a embauché Aurélien QUINION, un marcheur qui pourrait être médaillé olympique. Certes, ce n'est pas un Sannoisien, mais c'est le SIVOM, et M. WILLIOT tenait absolument à partager cette information. Il donne en outre rendez-vous à tout le monde le 1<sup>er</sup> août sur le Champ-de-Mars pour l'encourager.

M. le Maire remarque que même le souverainiste qu'il est soutient le marcheur. Il trouve cela formidable. Le premier qui lui dira qu'il n'est pas un démocrate, il le regardera d'un air courroucé.

S'agissant du Karaté Club, celui-ci bénéficie d'une subvention à hauteur de 2 000 euros. Il faut les étudier les dossiers, car M. le Maire se souvient d'une association qui demandait au Département 149 000 euros sans jamais avoir demandé auparavant de subventions. Il constate que certains « ne se mouchent pas du coude ». La Ville étudiera les demandes de subvention du Karaté Club – qui a d'ailleurs un président très dynamique et une activité remarquable –, l'année prochaine, avec beaucoup d'acuité. Il convient d'essayer d'être équilibré parce qu'il n'est pas possible d'augmenter d'un seul coup les subventions comme cela, par miracle. C'est à portion congrue que les subventions de certains clubs ont été augmentées. M. le Maire précise que M. PORTIER regarde cela avec beaucoup d'attention et augmente le montant de la subvention en fonction de l'activité du club. M. le Maire ne sait pas si le Karaté Club a promu son activité dans sa demande de subventions, mais s'il l'a fait, cela sera regardé, l'année prochaine, avec beaucoup d'attention.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions: M. HEURFIN M. FLEURIER

#### \* POLE RESSOURCES - FINANCES - Fiscalité 2024 - Contributions directes

RAPPORTEUR: MME ABDELOUHAB

Depuis 2013, une partie de la fiscalité est transférée directement à la communauté d'agglomération. Ce transfert est compensé par l'attribution d'une allocation de compensation versée par la CAVP à la Ville, donc 3 344 354 euros, soit exactement la même somme que l'année précédente. À compter de 2021, les communes ont cessé de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). En compensation de cette perte de produits, elles ont bénéficié du transfert départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Au 15 mars, l'état de notification des bases d'imposition n'a pas été transmis à la Ville. Il est attendu pour septembre. Les bases vont être reprises, sachant que les taux ne changent pas, seules les bases changent. Les valeurs locatives évoluent selon l'indice des produits à la consommation, auxquels sont ajoutés 10,18 % pour arriver au nouveau taux.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de statuer sur les taux relatifs au calcul de la fiscalité locale propre à Sannois.

M. le Maire constate qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt, mais un maintien des taux d'impôt;

M. HEURFIN propose de faire un petit point d'histoire pour rappeler certains éléments, car M. le Maire ayant été directeur d'école, l'histoire ne doit pas être son fort. M. le Maire a évoqué les amis de M. HEURFIN. Or, ce dernier remarque que Georges MARCHAIS n'a jamais dirigé le pays. M. HEURFIN ne voit donc pas en quoi il aurait pu toucher aux finances importantes du pays, amenant des difficultés à Sannois. Il rassure donc M. le Maire : ses amis n'ont pas « touché au grisbi ». Ils n'y sont pour rien, ils n'ont jamais dirigé le pays. Par contre, toutes les politiques de droite, que M. le Maire a partagées en son temps — et qu'il partage toujours, puisque le souverainiste qu'il est partage une politique de droite souverainiste —, ont, elles, touché à l'économie du pays et l'ont mise à plat. M. HEURFIN explique que c'est parce qu'il n'a pas été souhaité faire payer les riches, ceux qui entassent des milliards, au même niveau que le peuple travailleur.

De la même manière, ces politiques de droite ont fait en sorte que les communes abondent dans le financement des entreprises avec le CICE, qui a fait que les charges sociales ont pu être diminuées, avec des conséquences connues à l'hôpital, dans les soins, dans l'aide à la personne, à l'enfance. M. HEURFIN remarque que ce sont les amis de M. le Maire qui en sont responsables, il ne faut pas s'y tromper. Pour remettre de l'ordre en France, il faut évidemment s'attaquer au fric qui ne sert pas. Toutes les études le montrent : le capital s'est enrichi à une capacité énorme, à côté de l'appauvrissement qui en a résulté. Il s'agit de ne pas inverser les rôles.

Par ailleurs, suite à la proposition, formulée dans son intervention sur le budget, de baisser les impôts, M. HEURFIN demande donc à M. le Maire de baisser de 10 % les taux des trois taxes foncières qu'il est demandé de voter. Ce faisant, la collecte de l'impôt passerait à 15 096 455 euros au lieu de 16 606 100 euros, soit 1,66 million d'euros restitués aux contribuables de Sannois et pris sur les 4 millions d'excédents budgétés, qui ne serviront à rien. Ceci porterait le taux du foncier bâti le plus important pour les Sannoisiens à 36,17 % au lieu des 40,18 % proposés – M. HEURFIN rappelle que la moyenne départementale est de 37,85 %, et celle régionale de 33,51 %. Il n'exagère donc pas. Comme il l'a démontré précédemment, il est possible de baisser les taux sans que cela pose problème à l'équilibre

des comptes de la Ville. M. HEURFIN souligne l'esprit de responsabilité qui anime son groupe pour cette proposition, et prévient que si, malgré cette démonstration, M. le Maire refuse de baisser les impôts, la Gauche écologique et solidaire votera contre cette délibération.

M. le Maire répond que la majorité municipale garde son cap, et ajoute que le souverainisme peut aussi être de gauche. Il se souvient ainsi qu'en 2002, parce qu'il est cohérent et qu'il a toujours été souverainiste, il a soutenu Jean-Pierre CHEVÈNEMENT aux élections présidentielles. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT avait été ministre de François Mitterrand et était dans l'Union de la gauche, voulue d'ailleurs par les communistes. Il était considéré par l'assemblée politique comme un homme de gauche – il l'est toujours. Le souverainisme peut donc être de droite, il peut être de gauche, mais il ne se caractérise pas par une politique économique. Il se caractérise par un « truc » qui s'appelle l'indépendance de la France.

M. le Maire rappelle que c'était l'obsession du général de GAULLE, qui ne faisait jamais de conférence de presse sans avoir un propos liminaire, pendant 20 min, parlant de l'indépendance de la France. Il renvoyait les Américains et les Russes là où ils étaient, et il parlait de l'indépendance de la France. « Souverainisme » n'est donc pas un gros mot. Après, il est possible d'être en désaccord sur des politiques économiques qui sont peut-être de gauche ou de droite, et c'est effectivement l'acabit de la démocratie de se heurter sur des politiques économiques.

M. le Maire rappelle qu'il existe une différence entre le souverainisme, qui gère un État dans des frontières et qui a donc sur l'économie une main beaucoup plus politique que l'européisme et le mondialisme, où le souverain est l'argent. Dans une politique mondialiste, le souverain n'est pas le politique mais l'argent. Pour M. le Maire, M. HEURFIN est historiquement largement coupable du fait que l'argent est roi, qu'il domine le monde et qu'il ne ruisselle pas autant qu'il le devrait avec des politiques équilibrées. C'est parce que M. HEURFIN a apporté, par son bulletin de vote, sa contribution à cette politique économique, qui est une politique mondialiste, où seul l'argent compte et où la politique ne compte plus.

C'est bien visible depuis quelques années, depuis Maastricht: il n'est plus jamais question de politique quand vient l'heure de l'élection présidentielle. En 2017, il a été question des « costards à FILLON ». En 2022, il n'a pas non plus été question de politique. Ceci arrange bien les mondialistes, car c'est l'argent qui gouverne. Et c'est M. HEURFIN qui a, par son bulletin de vote, contribué à cette politique où l'économie, et non le politique, gère le monde. Autrement dit, les véritables démocrates sont du côté de ceux qui sont pour l'indépendance du pays.

C'est la raison pour laquelle M. le Maire maintient ces taux d'impôt, parce qu'ils permettent à la Ville d'être libre. Il rappelle qu'en France, de nombreuses villes s'appellent « Villefranche ». Cela vient du Moyen Âge. Quand les gens voulaient se séparer de la féodalité, ils mettaient en place des villes. C'étaient des villes libres, libres de lever l'impôt, libres d'investir, libres de construire, libres de bâtir. C'est ce que fait la majorité municipale. Elle mène à Sannois une politique communale qui donne de la liberté à la Ville. M. le Maire l'affirme : il est hors de question qu'il engage la Ville de Sannois, avec les élus de Sannois, sous le joug de la dette, sous le joug des contributions qui n'arrivent pas. Il veut que la Ville reste libre.

Il souligne que les conseillers municipaux sont tous différents politiquement. Il y a des gens qui sont pour l'Europe, des gens qui sont pour l'Europe des nations, des gens qui sont pour l'Union européenne. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut. M. le Maire est, quant à lui, un véritable démocrate. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut, et, aux élections, chacun se prononcera selon sa raison, selon son cœur, selon ses envies. À Sannois, la majorité municipale restera souveraine dans sa politique, et M. le Maire maintiendra les taux.

#### Accord du Conseil à la majorité

2 contre : M. HEURFIN M. FLEURIER

4 abstentions : M. LEGUEIL M. LAMARCHE Mme CHRISTIN Mme JACQUET-LÉGER

\* POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal – Mise en place d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)

RAPPORTEUR: MME ABDELOUHAB

La procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP) permet à la Ville de continuer d'investir. L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses concourant à la réalisation d'un projet ou d'un ensemble de projets – Sannois en a sept. De même, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses annuelles pouvant être mandatées pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la mise en place de cette procédure pour les différents projets précisés dans la délibération. Les sommes afférentes à chaque projet figurent en annexe. Il conviendra de voter projet par projet.

#### Pour les 7 délibérations :

#### Accord du Conseil à l'unanimité

\* POLE RESSOURCES – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Garantie d'emprunt société CDC Habitat – Réhabilitation de 91 logements situés 1 avenue Achille Archambault, 4/6/8 mail Madame d'Houdetot

RAPPORTEUR: MME CAPBLANC

La société CDC Habitat a mis en œuvre une réhabilitation d'un lotissement situé à l'avenue Achille Archambault, 4/6/8 mail Madame d'Houdetot, et qui compte 91 logements. La réhabilitation est assez conséquente, avec une rénovation énergétique, donc thermique extérieure, et la réfection des salles d'eau et des peintures au niveau de chaque logement. La société CDC Habitat a contracté deux lignes de prêt pour l'amélioration, qui se constituent donc de 1,58 million d'euros et 1,319 million d'euros, pour un total de 2 377 900 euros.

CDC Habitat demande à la Ville de Sannois d'accorder sa garantie d'emprunt. En échange, la Ville de Sannois pourra avoir, sur les 25 années, une réservation de 18 logements, qui constituent le côté habituel de 20 % sur le total des 91 logements.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder la garantie d'emprunt pour le remboursement des deux prêts contractés par CDC Habitat pour un montant de

2 377 000 euros et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'emprunteur, et à signer le projet de convention de réservation de logements dans le cadre de cette garantie d'emprunt.

Sans vouloir polémiquer, M. HEURFIN trouve quand même problématique qu'il soit demandé à la Ville de garantir un emprunt pour la totalité, alors qu'elle ne pourra proposer que 18 familles dans cet ensemble immobilier. Certes, d'autres personnes peuvent venir d'ailleurs, mais Sannois compte un nombre considérable de Sannoisiens qui demandent à se loger, et bon nombre d'entre eux commencent à s'en aller de Sannois parce qu'ils ne trouvent pas à se loger en locatif. Ce ne sont pas 18 logements que la Ville devrait avoir à disposition, mais la totalité.

M. HEURFIN est bien conscient qu'il existe des besoins ailleurs, mais CDC Habitat construit ailleurs. Elle pourrait donc reloger des gens qui sont dans la même situation que les centaines d'habitants de Sannois qui ne trouvent pas à se loger.

Par ailleurs, une question se pose avec les institutions qui se modifient et avec les agglos qui prennent de l'ampleur. M. HEURFIN observe que la question du logement pourrait très bien être traitée au niveau de l'Agglo. Cela poserait la question de ne pas faire que le constat qu'au sein de leurs agglos, les Villes ne font pas toutes le même effort en matière de logement social. Sannois a une bonne expérience de cela dans le Val Parisis, où La Frette n'a que 1,5 % ou 2 % de logements sociaux. M. HEURFIN pense que ces questions devraient être posées dans ces endroits-là. Il constate cependant que c'est tellement éloigné de la population que ces questions ne sont pas posées ainsi. La poussière est mise sur le tapis et la question du logement n'est pas réglée. M. le Maire dira qu'il a fait l'effort qui était nécessaire, mais, pour M. HEURFIN, il fallait faire plus que l'effort minimum qui est demandé à la Ville avant de payer des indemnités. L'effort n'est jamais terminé, tant qu'il existe sur le territoire de la population qui demande à se loger convenablement.

M. HEURFIN comprend bien que cela pourrait aussi être une situation d'ensemble qui pourrait trouver sa solution par une politique du logement social de l'agglomération. Il n'est pas à l'agglomération, mais s'il y était, il poserait cette question. À ceux qui lui disent que le sujet n'est pas abordé, il demande qui cela arrange. La Frette, et tous ceux qui ne font pas les efforts, ceux qui préfèrent payer. Pour M. HEURFIN, ce ne sont pas des amendes qu'il faudrait mettre, mais il faudrait carrément piquer le foncier à ceux qui ne veulent pas faire de logements. Il faudrait que le législateur décide de prendre la main sur le foncier. Après tout, cela se fait dans d'autres domaines. Ainsi que M. le Maire l'a lui-même indiqué, si le PLU n'avait pas été mis en place, c'est l'État qui aurait pris la main. Ce serait pareil ici : si les Villes ne veulent pas faire de logements, l'État prend la main.

Évidemment, la Gauche écologique et solidaire va s'abstenir, parce que cela commence à bien faire. Si M. HEURFIN est d'accord pour que les Villes soutiennent les bailleurs sociaux dans leur garantie d'emprunt pour pouvoir loger des gens qui ne peuvent pas acheter, il estime que la situation n'est pas normale. Voter contre étant impossible, l'abstention reste la seule solution.

M. le Maire relate une histoire racontée par le Président MACRON quand il est allé à l'Élysée le 3 juillet 2023. Le Président MACRON est un homme politique qui a des intuitions remarquables, un homme d'intuition. Et dans son envolée intuitive, il a annoncé aux 250 maires présents — qui pourront le corroborer —, qu'il allait donner aux maires la main sur le logement social. Entendant cela, M. le Maire buvait du petit-lait. Toutefois, M. MACRON ne peut pas tenir sa promesse et les maires n'auront jamais la main sur le logement social. M. le Maire indique être par contre en désaccord avec M. HEURFIN au sujet de l'agglomération. Ce n'est pas à l'agglomération de gérer le logement, social ou pas. Le jour — comme M. le

Maire le dit souvent – où la politique d'urbanisme et de logement sera à l'agglomération, il n'y aura plus de maires. Ceux-ci seront juste là pour les commémorations et les inaugurations – et encore, à condition qu'ils soient bien vus par le président de l'agglomération. Pour M. le Maire, la politique régalienne d'une Ville, c'est l'urbanisme et le logement : chacun maître chez lui. Tant que cela sera ainsi, il y aura au moins des candidats aux élections. Parce que le jour où le maire ne sera plus à la maîtrise de l'urbanisme et du logement, il n'y aura plus de candidats. Cela ne reviendra à rien d'être candidat aux élections municipales.

Il faut donc que les maires retrouvent la main sur le logement, et non seulement sur le logement, mais aussi sur les pénalités des quelques familles — peu nombreuses, d'ailleurs — qui pourrissent la vie de certaines cages d'escalier en se comportant à l'image d'une certaine voyoucratie, avec des cris et des hurlements au bas de l'immeuble, à 3 heures du matin, avec des gens qui fument le shit, et qui, au bout de six ou sept ans de cette affaire-là, deviennent schizophrènes. Ces familles pénalisent finalement des centaines de gens autour d'eux. Le jour où le maire d'une ville aura la main sur le logement totalement, qu'il aura la possibilité de virer les familles récalcitrantes, ce jour-là, une grande avancée aura été faite vers la paix civile et la paix des communes.

M. le Maire réitère qu'il ne faut donc pas déléguer cette responsabilité à l'agglo. Au contraire, il est essentiel de maintenir la souveraineté communale sur cette politique-là. Là où M. le Maire est d'accord avec M. HEURFIN, c'est qu'il est quand même un peu scandaleux que les Villes doivent apporter un soutien aux emprunts des bailleurs sociaux pour avoir misérablement 18 logements à distribuer. Toutefois, si elles ne le faisaient pas, elles en auraient zéro, donc autant le faire.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions: M. HEURFIN M. FLEURIER

\* POLE RESSOURCES – PERSONNEL – Autorisation spéciale d'absence (Asa) exceptionnelle lors des Jeux Olympiques de Paris 2024

RAPPORTEUR: M. PORTIER

Les collectivités territoriales peuvent accorder des autorisations spéciales d'absence. Dans le cadre des jeux Olympiques, qui auront lieu du 26 juillet au 11 août, et des jeux Paralympiques, qui se tiendront du 28 août au 8 septembre 2024, il est ici question d'accorder un certain nombre de jours à un agent qui sera arbitre officiel du *beach-volley* pour les JO. Cette autorisation doit être de sept jours ouvrés maximum.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette mise en place d'autorisation spéciale d'absence.

M. le Maire précise que l'agent en question est un des cadres de la Ville, plus précisément le responsable du Service scolaire.

#### Accord du Conseil à l'unanimité

### EMPLOI DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

### DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

| N° 2024/18 à<br>N° 2024/20 | } Compte rendu des marchés publics 2024 passés par délégation de pouvoirs }  |
|----------------------------|--|
| N° 2024/14                 | } Cession de véhicules   |
| N° 2024/15                 | } Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 – Études et Travaux –<br>Réfection des étanchéités (phase 2/2) et installation d'une ferme solaire –<br>Centre Cyrano de Bergerac |
| N° 2024/16                 | } Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 – Travaux de mise en<br>conformité décret tertiaire – Rénovation et performance énergétique – École<br>Henri-Dunant               |
| N° 2024/17                 | } Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 – Travaux de mise en<br>conformité décret tertiaire – Rénovation et performance énergétique – École<br>Jules-Ferry                |
| N° 2024/21                 | } Location logement communal 25 rue Carnot   |

M. le Maire précise que la DSIL c'est l'État. Il ajoute que le Conseil communautaire aura lieu le lundi 24 juin, et souhaite à tous d'excellentes vacances de Pâques.

M. HEURFIN constate que les retraités n'ont pas de vacances.

M. le Maire réplique que partir, c'est déjà un peu des vacances.

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE : JEUDI 20 JUIN 2024

À 20 H

La séance est levée à 21 h 48.

Bernard JAMET

Maire de Sannois Vice-Président de la ommunauté d'Agglomération Val Parisis

Secrétaire de séance

Séverine CAMPAGNE

Adjointe au maire
Déléguée à la jeunesse, à la réussite citoyenne
et au périscolaire